



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_04_013

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
28/03/2025

Date d'affichage :
28/03/2025

**OBJET : Redevance
ENEDIS pour Occupation
du Domaine Public**

L'an deux mille vingt-cinq
le trois avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS BOUHOURS FONTENY LE BEUF MARY
Messieurs BAILLY LEFEVRE PERRIER RAGOBERT URBAIN

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT ;

Absents : Messieurs BARRÉ IMBAULT.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Le Maire informe le conseil qu'ENEDIS a calculé le montant de la redevance annuelle due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité qui s'élève à 241.00 € et le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité qui s'élève à 48.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte ces montants et charge le Maire d'établir le titre de recette exécutoire.

Fait à Nançay, le 04 avril 2025

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 04 avril 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :